



### Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes

#### Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse

Tronçon d'infrastructure classé

Catégories	Largeur de secteur affecté par le bruit
■ Catégorie 1 (83 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 300m
■ ■ Catégorie 2 (79 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 250m
■ ■ ■ Catégorie 3 (73 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 100m
■ ■ ■ ■ Catégorie 4 (68 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 30m
■ ■ ■ ■ ■ Catégorie 5 (63 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

■ Secteur affecté par le bruit

#### Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway

Tronçon d'infrastructure classé

Catégories	Largeur de secteur affecté par le bruit
■ Catégorie 1 (86 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 300m
■ ■ Catégorie 2 (82 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 250m
■ ■ ■ Catégorie 3 (76 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 100m
■ ■ ■ ■ Catégorie 4 (71 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 30m
■ ■ ■ ■ ■ Catégorie 5 (66 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

■ Secteur affecté par le bruit

● — Commune    + — Arrondissement

PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
& DE L'HABITAT

# PLU - H

DECLINAISON  
COMMUNE

MISE A JOUR N°6  
2023

## LYON 1e arrondissement

ANNEXE  
C.4.4.2 - Voies bruyantes  
Echelle : 1/5000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de l'arrondissement  
OFFI\_MDL\_MAR\_VOIES\_BRUYANTES\_C\_OFFICIEL\_LYON1E 131-134700